

GRADE 1100 est un article au sens des réglementations REACH (Règlement (EC) n° 1907/2006) et CLP (Règlement (EC) n° 1272/2008). Les Fiches de données de Sécurité ne sont pas exigibles pour les articles. De plus, cet article, pour lesquels des informations de sécurité sont données, ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes, des substances dont l'utilisation est restreinte par la Commission ou de substances sur la Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorization. Même si cet article n'est soumis à aucune obligation de classement ou de label (Art 4 du règlement (CE) n° 1272/2008), Promat a décidé de fournir plusieurs informations sur l'identification, les mesures de premiers secours, le contrôle de l'exposition, l'élimination et le transport. Ces informations de sécurité sont à destination des utilisateurs industriels et professionnels pour une utilisation sécuritaire de cet article.

## RUBRIQUE 1: Identification de l'article et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Article
Nom du produit	: GRADE 1100
Type de produit	: Isolant microporeux pour les hautes températures, Famille : 1100 et produits associés. Valide pour : STEELFLEX®-1100
Groupe de produits	: L'isolation à haute température.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de l'Article et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisation de l'article

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Fonction ou catégorie d'utilisation	: L'isolation à haute température.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Microtherm N.V.  
Industriepark-Noord 1  
9100 Sint Niklaas - BELGIUM  
T +32 3 7601980 - F +32 3 760 1999  
[info@microtherm.be](mailto:info@microtherm.be) - [www.promat-industry.com](http://www.promat-industry.com)

#### Autres

Promat Japan Corporation  
Hulic Kakigaracho Bldg., 1-28-5 Nihonbashi Kakigara-cho, Chuo-ku  
103-0014 Tokyo - JAPAN  
T +81-3-3808-2820  
[sales@promat.jp](mailto:sales@promat.jp) - [www.promat.com/ja-jp/industry](http://www.promat.com/ja-jp/industry)

#### Autres

Etex Building Performance N.V.  
Bormstraat 24  
2830 Tiselt - BELGIUM  
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09  
[info@promat-international.com](mailto:info@promat-international.com) - [www.promat-international.com](http://www.promat-international.com)

#### Autres

Etex Building Performance GmbH  
Scheifenkamp 16  
40878 Ratingen - GERMANY  
T +49 (0)2102 493 0 - F +49 (0)2102 493 111  
[mail@promat.de](mailto:mail@promat.de) - [www.promat.de](http://www.promat.de)

#### Autres

Promat Ibérica S.A.  
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda  
28001 Madrid - SPAIN

#### Autres

Promat Inc. USA  
1731 Fred Lawson Drive  
37801 Maryville, TN - UNITED STATES  
T +1 888 681 0155 - F +1 865 681 0016  
[industryUS@promat.com](mailto:industryUS@promat.com) - [www.promat.com/en-us/industry](http://www.promat.com/en-us/industry)

#### Autres

Etex Building Performance BV  
Vleugelboot 22  
3991 CL Houten - THE NETHERLANDS  
T +31 30 241 0770 - F +31 30 241 0771

#### Autres

Promat UK Limited  
B1 The Innovation Centre, Pilsworth Road - Heywood Distribution Park  
Pilsworth Road  
OL10 2TS Heywood - UNITED KINGDOM  
T +44 (0)800 588 4444  
[sales@promat.co.uk](mailto:sales@promat.co.uk)

#### Autres

Etex France Building Performance S.A.  
500 rue Marcel Demonque, Agroparc - CS70088  
84915 Avignon Cedex 9 - FRANCE  
T +33 (0)432 44 44 44  
[fds.efbp@etexgroup.com](mailto:fds.efbp@etexgroup.com) - [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

#### Autres

Promat S.p.A.  
Via Provinciale 10  
24040 Filago (BG) - ITALY

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97

[info@promat.es](mailto:info@promat.es) - [www.promat.es](http://www.promat.es)

### Autres

Etex Nordic A/S

Vendersgade 74,3

7000 Fredericia - DENMARK

T +45 7366 1999

[Promat-dk@etexgroup.com](mailto:Promat-dk@etexgroup.com) - [www.promat.com/da-dk](http://www.promat.com/da-dk)

### Autres

Promat s.r.o.

Ckalova 22/784

16000 Praha 6 - Bubeneč - CZECH REPUBLIC

T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576

[promat@promatpraha.cz](mailto:promat@promatpraha.cz) - [www.promatpraha.cz](http://www.promatpraha.cz)

### Autres

Etex Middle East LLC

Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2

123945 Dubai - UNITED ARAB EMIRATES

T +971 4 885 3070 - F +971 4 885 3588

[info@promatfp.ae](mailto:info@promatfp.ae) - [www.promat.com](http://www.promat.com)

T +39 035 99 37 37 - F +39 035 39 42 40

[industria@promat.it](mailto:industria@promat.it) - [www.promat.com/industry](http://www.promat.com/industry)

### Autres

Promat d.o.o.

Trata 50

4220 Skofja Loka - SLOVENIA

T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450

[info@promat-see.com](mailto:info@promat-see.com) - [www.promat-see.com](http://www.promat-see.com)

### Autres

Promat TOP Sp. z.o.o.

ul. Przeclawska 8

03-879 Warszawa - POLAND

T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290

[top@promatop.pl](mailto:top@promatop.pl) - [www.promatop.pl](http://www.promatop.pl)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: Veuillez prendre contact avec un centre régional de poison ou un numéro de téléphone d'urgence.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de l'article

Non applicable : les articles ne sont pas soumis à une obligation de classer (Article 4 du règlement CLP (EC) No 1272/2008)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non applicable au regard de la réglementation CLP n° (EC) 1272/2008.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Peuvent se produire: irritation des yeux, irritation des muqueuses et irritation de la peau. L'usinage du produit (forage, sciage, ponçage, etc.) peut entraîner des émissions de poussières dans l'air. Comme avec la plupart des types de poussières nuisibles, l'inhalation excessive de poussière peut provoquer une irritation des bronches. Certains produits de cette famille sont fournis encapsulés dans un emballage tel que tissu de verre tissé, tissu polyester non tissé, film PE, film aluminium et feuille de mica; Certaines fibres, fibres de verre, ou certains matériaux de revêtements ou adhésifs utilisés peuvent contenir des fractions organiques susceptibles de se décomposer lors du premier chauffage.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

#### 3.3. Article

Composants : Silice amorphe, zircon, fibre de filaments continus

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.  
Premiers soins après inhalation : Amener à l'air libre et donner à boire de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.  
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer les zones affectées à l'eau en prenant soin de ne pas rayer ou frotter. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.  
Premiers soins après contact oculaire : Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Ingestion peu probable en raison de la forme du produit. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation/eruption passagère. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut causer une irritation passagère des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : Aucun connu.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.  
Reactivité en cas d'incendie : Le produit est non combustible. Enveloppe : peut être organique ou contenir des composants organiques qui peuvent se décomposer lorsqu'ils sont chauffés à des températures supérieures à 150 ° C, en dégageant des gaz toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Réduire à un minimum la production de poussières. Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières : Utiliser une protection respiratoire recommandée. Prévenir la propagation de la poussière. nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir la propagation de la poussière.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.  
Procédés de nettoyage : Ramasser les petits morceaux. Humidifier les poussières avant leur évacuation.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : La manipulation des produits de cette famille de GRADE, en particulier dans une forme encapsulée, il est peu probable de générer d'importantes quantités de poussières dans l'air. Les poussières produites lors de l'usinage et du traitement doivent être aspirées. Les valeurs limites d'exposition (VLE) sur le lieu de travail doivent être respectées.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Travailler dans un espace bien ventilé. Utiliser des outils avec système d'évacuation des poussières. Toujours utiliser un équipement de protection respiratoire si les expositions sont probables ou puissent excéder les valeurs limites d'exposition (VLE). Ramasser la poussière avec un aspirateur ou mouiller avec de l'eau avant de balayer.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, couvert et à l'abri du gel.

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

L'isolation à haute température.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Silica (112945-52-5)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Siliciumdioxid, auf chemischem Wege gewonnen
MAK (OEL TWA) [1]	4 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Schweiz. SUVA Grenzwerte am Arbeitsplatz, in der jeweils geltenden Fassung (01.2021)

Zircon (14940-68-2)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Remarque	OAW, Cornea <sup>KT AN</sup>

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Limites d'exposition professionnelle pour des particules ne faisant l'objet d'aucun classement ni d'aucune réglementation (poussières gênantes) :

- en France: Totale: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 5 mg/m<sup>3</sup> (Code du travail R4222-10).
- en Belgique: Inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 3 mg/m<sup>3</sup>,
- au Luxembourg: Inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 6 mg/m<sup>3</sup>

Indications complémentaires : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Lors de l'usinage des plaques (forage, sciage, ponçage, etc.), les valeurs limites d'exposition (VLE) sur le lieu de travail doivent être respectées. Vérifier les dernières valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail applicables dans votre pays.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

<b>Protection oculaire:</b>
Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de protection en cas de production de poussière lors de l'usinage du produit.

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Eviter le contact avec la peau. Porter des gants et des vêtements appropriés pour la protection contre les accidents mécaniques et pour éviter le contact direct avec la peau.

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Éviter de respirer les poussières. Toujours utiliser un équipement respiratoire approprié si les expositions sont probables ou puissent excéder les VLE. (Par exemple pour des expositions jusqu'à 10 fois les VLE, utilisez un masque respiratoire type P2. Pour des expositions au delà, utilisez un masque type 3).

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Odeur	: Aucun(e).
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiéragement des particules	: Pas disponible

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas utiliser le produit à des températures supérieures à la température de fonctionnement maximale recommandée.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Isolant principal : thermiquement stable jusqu'aux températures d'utilisation maximales recommandées. Enveloppe : peut être organique ou contenir des composants organiques qui peuvent se décomposer lorsqu'ils sont chauffés à des températures supérieures à 150 ° C, en dégageant des gaz toxiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### 11.2.2 Autres informations

Autres informations

: L'un des composants de l'article est le zircon qui peut comporter de très faibles niveaux d'éléments naturellement radioactifs (uranium, thorium). Le principal danger radiologique du produit est l'exposition interne à de petites quantités de particules alpha émises par la poussière inhalée. Une sur-exposition par inhalation de poussières contenant de l'uranium ou du thorium radioactif peut provoquer le cancer du poumon. Les pratiques d'hygiène industrielle visant au contrôle de la poussière en suspension peuvent réduire le risque d'exposition. Le faible niveau de rayonnement gamma provenant des stocks de l'isolation peut présenter, un danger externe moindre qui peut être géré en limitant l'exposition à proximité pour de longues périodes et à de gros volumes de matériau. IARC et NTP ne répertorient pas le Zircon comme concérogène, Des mesures de radioactivités effectuées au site de fabrication belge, où de grandes quantités de ces matériaux sont manipulées, ont montré une très faible concentration radioactive (inférieur d'au moins un facteur 100 à la dose limite annuelle belge pour les personnes exposées dans le cadre professionnel), Les fibres utilisées dans ce produit ne répondent pas à la définition de fibre critique ou respirable tel que défini par la convention de l'OMS en raison de leur grande diamètre. Parce que les fibres ne sont pas considérées respirables, ils ne sont pas censés présenter un risque de cancer.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Prière de se référer à la Liste européenne (Décision N° 2000/532/CE) pour identifier le Code européen de déchet (EWC) approprié.

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non réglementé.
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé.
N° ONU (IATA)	: Non réglementé.
N° ONU (ADN)	: Non réglementé.
N° ONU (RID)	: Non réglementé.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non réglementé.
<b>IMDG</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non réglementé.
<b>IATA</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non réglementé.
<b>ADN</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non réglementé.
<b>RID</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non réglementé.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non réglementé.

##### Transport maritime

Non réglementé.

##### Transport aérien

Non réglementé.

##### Transport par voie fluviale

Non réglementé.

##### Transport ferroviaire

Non réglementé.

# GRADE 1100

## Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Suisse

Classe de stockage (LK) : NG - Non dangereux

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Information de sécurité valable pour : BE;FR;LU;CH  
les régions

### EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*